

*Date de dépôt : 16 mars 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Politique culturelle : quelles prochaines étapes pour la musique à Genève ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le 2 juillet 2021, le Grand Conseil a largement adopté la résolution 968 qui invitait le Conseil d'Etat à aller de l'avant avec le projet de la Cité de la Musique tout en se concertant avec les opposants au projet et en y incluant les musiques actuelles. En décembre de la même année, M<sup>me</sup> Claire Brawand, mandatée par le DCS, a présenté un rapport qui a engendré l'abandon du projet par la Fondation de la Cité de la Musique (FCGM).*

*Depuis le début de la législature, la population attend le message culturel du canton et, à ce jour, les jeunes musiciens en formations au sein de la Haute Ecole de musique (HEM) sont toujours dispersés dans le canton, faute de locaux adéquats.*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- ***Quelles actions concrètes ont été entreprises par le Conseil d'Etat depuis le 2 juillet pour mettre en œuvre la résolution 968 selon la volonté du Grand Conseil ?***

*Plus précisément :*

- ***Le Conseil d'Etat a-t-il identifié d'autres lieux afin de développer une infrastructure pour la musique ? Si oui, lesquels et quelles sont les prochaines étapes, à quel horizon ?***
- ***Quels sont les partenaires et bénéficiaires impliqués dans ces projets ?***

- *Des solutions ont-elles été spécifiquement identifiées pour la HEM et pour l'OSR ? Et quelle est la position de ces institutions ?*

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La résolution R 968 du Grand Conseil du 14 juin 2021 demande que le Conseil d'Etat poursuive le projet de la Cité de la Musique. Elle souhaite également des adaptations et une ouverture du projet à toutes les musiques.

A la suite du refus par les votantes et les votants de la Ville de Genève du PLQ 30134 – Cité de la Musique, le Conseil d'Etat a sollicité le Conseil administratif de la ville de Genève (VDG) et l'Office des Nations unies de Genève (ONUG) afin de connaître leurs positions sur l'affectation des parcelles des Feuillantines. L'ONUG a répondu qu'en ce qui le concerne, à défaut d'une intention contraire manifestée par une des parties, le contrat signé en février 2020 reste en vigueur. Le Conseil administratif a, quant à lui, confirmé le refus sorti des urnes.

En parallèle, les départements concernés par ce projet ont poursuivi leurs travaux et des contacts réguliers sont intervenues avec la Fondation pour la Cité de la Musique (FCMG).

Les vérifications des différents sites alternatifs évoqués dans le cadre de la votation ont abouti à la conclusion que ceux-ci ne présentaient pas une faisabilité satisfaisante, du moins pour garantir une mise en service à brève échéance.

Parmi eux, les sites se trouvant dans le périmètre du PAV ne remplissaient pas non plus les critères de satisfaction.

Le site des Feuillantines, quant à lui, répondait à l'ensemble de ces critères. Il s'est distingué au regard de son opérationnalité et de sa localisation, le secteur étant par ailleurs d'ores et déjà destiné à un développement immobilier selon la planification en vigueur. L'option des Feuillantines apparaissait, dans ce contexte, comme la meilleure solution.

Afin de permettre au Conseil d'Etat de prendre une décision fondée, relative à la suite de la procédure de plan localisé de quartier de la Cité de la Musique (PLQ 30134), le département de la cohésion sociale (DCS) a lancé, d'entente avec la FCMG, une consultation de l'ensemble des actrices et acteurs du monde culturel engagés dans le débat autour de ce projet.

Cette consultation fut menée sous l'égide d'une mandataire qualifiée, chargée d'engager une concertation large avec tous les milieux musicaux. L'objectif était de recueillir leurs recommandations et de faire évoluer le projet artistique culturel initial vers un pôle musical ouvert aux autres musiques.

Le 9 décembre 2021, la FCMG a informé le Conseil d'Etat de l'abandon du projet de la Cité de la Musique. Le Conseil d'Etat a pris acte avec regrets de ce renoncement, consécutif à de nombreuses oppositions dans un contexte où il semblait difficile pour les porteurs de ce projet de fédérer l'ensemble des milieux concernés.

Cette décision a rendu de fait caduque la procédure du plan localisé de quartier qui y était lié.

Le Conseil d'Etat reste bien entendu en contact avec la HEM et l'OSR, pour étudier la réponse à leurs besoins en matière d'infrastructures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO